

DEMANDE D'AUTORISATION  
D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

**DÉBIT DE BOISSONS DE 2<sup>ÈME</sup> CATEGORIE**

Madame le maire,

Je soussigné(e) (1) SANIER J. Marie Balme Pêche Loisirs  
9, rue des Garennes 74330 La Balme de Sillingy,

ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334 du Code de la Santé Publique,  
l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à (2) .....

du 15.04.2023 de 14h à 19h au 16.04.2023 de 7h à 19h (3),  
à l'occasion (4) Concours de truite Jean Fauré D'Anne.

Veuillez agréer, madame le maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

La Balme de Sillingy, le 11/01/2023

Signature :



**- ARRÊTÉ du MAIRE - N° 2023-021.AD**  
6.4 Libertés publiques et pouvoirs de police

Je soussignée, **Séverine MUGNIER, maire de La Balme de Sillingy,**

- **VU** le Code de la Santé Publique, notamment ses articles D3335-16 à D3335-18,
- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2,
- **VU** la demande ci-dessus,

**ARRÊTÉ**

(1) Monsieur SANIER Jean Marie - Balme Pêche Loisirs  
9, rue des Garennes 74330 La Balme de Sillingy,

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de 2<sup>ème</sup> catégorie

de le 15 avril de 14h à 19h et le 16 avril de 7h à 19h  
à l'occasion (3) Concours de truite Jean Fauré D'Anne,

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Madame le Maire, auteure de l'acte, certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Fait à La Balme de Sillingy, le 16 février 2023  
Le Maire,  
Séverine MUGNIER



Arrêté rendu exécutoire compte tenu de sa publication le : 18/02/2023

(1) Nom, prénom, association, adresse. (2) Indiquer l'emplacement. (3) Indiquer les dates et horaires. (4) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête...